

**ARRETE DE CIRCULATION
MUNICIPAL**

FERMETURE DE LA ROUTE DU CRÊT

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,
VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route du Crêt en raison des travaux d'enrobé,

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

A R R E T E

Article 1 : La voie de circulation Route du Crêt (du 163 route du Crêt jusqu'à la route du Borgon) sera fermée du lundi 21 novembre 2022 à 17h30 jusqu'au jeudi 24 novembre 2022 à 7h30.

Article 2 : Une déviation sera mise en place sur la route communale des Meuniers de la Jumbaz et en alternat sur le chemin communal entre le village de Seytroux et des Meuniers pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GIROP TP.

Fait à Seytroux,
Le 21 novembre 2022

Le Maire,
MORAND Jean-Claude

